

POUR LINKY. Le compteur peut vous aider à moins consommer

Sous le pseudonyme de Linky se cache un compteur, tout bonnement. Car Linky, au départ, c'est ça : il distribue de l'électricité et mesure la quantité consommée.

A la différence des anciens appareils, il accomplit ces tâches sans intervention humaine, à distance et en direct.

Quel que soit le fournisseur (il y en a quatre sur le secteur de Loudéac, par exemple), il permet de facturer « au réel » et non plus à partir d'une estimation, ce qui évite les rattrapages « musclés » que tout le monde redoutait au sortir de l'hiver.

Quant aux ménages, ils peuvent d'abord contrôler leur « courbe de charge », c'est-à-dire les pics de consommation dans la journée, le mois ou l'année. Et surveiller chaque jour leur consommation de la veille, qui s'affiche sur l'écran du compteur, changer leurs habitudes de vie en réduisant, voire en coupant les équipements les moins indispensables et surtout, déterminer la puissance exacte qu'ils sollicitent de leur compteur. Le gain : jusqu'à 10 % d'énergie économisée selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Une meilleure gestion de sa consommation

Enfin, pour les foyers en auto-consommation (plus de 50 000 en France), qui produisent leur propre électricité (le plus souvent grâce à des panneaux photovoltaïques), Linky « compte dans les deux sens » : soit il complète cette production, si elle est trop faible, soit il injecte le surplus dans le réseau pour y être revendu. Linky anticipe aussi l'avenir, alors que l'utilisation de voitures électriques se développe douce-



Le compteur permet aux consommateurs de mieux maîtriser leur consommation. © Actua.fr

Moins d'ondes produites qu'un four à micro-ondes

On l'appelle Linky le « compteur intelligent ». Plus précisément, c'est un « compteur communicant », une interface

GAZPAR, AUSSI RAYONNANT, MAIS PLUS DISCRET QUE LINKY

Quelque 11 millions de compteurs de gaz communicants Gazpar doivent être déployés en France par GRDF d'ici à 2022. A la différence de Linky, Gazpar ne passe pas par des fils, mais envoie directement les données de consommation par radiofréquences à un réparateur (une antenne), qui les relaie à un centre de gestion. GRDF ne tient pas du tout à affronter la fronde qu'a provoqué la pose des comp-

entre les appareils électriques qui équipent la maison et Enedis, puis les fournisseurs d'électricité. Linky relève la consommation à l'intérieur, puis retourne les index à l'extérieur une fois par jour, entre minuit et 6 heures du matin (et en aucun cas des données personnelles). Mais, si l'on reconnaît des vertus à l'électricité, ce n'est guère ce don du dialogue qui vient aussitôt à l'esprit. Aussi, pour transmettre les données, Linky a recours à la technologie du courant porteur en ligne (CPL), un signal puissant (entre 35,9 kHz et 90,6 kHz) ajouté au courant alternatif normal (de 50 hertz), un « mélange » qui génère des champs électromagnétiques autour des câbles. Cela semble élevé, mais ce n'est rien comparé à un micro-ondes, une ampoule « basse consommation », au Wi-Fi ou au GSM. Car là, on parle de rayonnements de l'ordre du mégahertz, voire de gigahertz...

Une technologie déjà très bien rodée

Ce CPL n'a rien de nouveau,

c'est lui qui permettait de passer les ballons d'eau chaude d'heures creuses à heures pleines, et plus récemment, c'est lui qui a été développé pour les box internet. Linky est censé « émettre » une fois par jour la consommation d'un ménage, mais il reçoit très souvent des signaux, envoyés pour tester le réseau. Il peut aussi servir de « routeur », de relais, pour permettre à Enedis de communiquer avec d'autres compteurs très éloignés. Conséquence, le CPL peut donc « rayonner » de quelques secondes à une cinquantaine de minutes chaque jour. Enfin, ce n'est pas le seul compteur communicant domestique : les noms d'Aquarius (pour l'eau) ou de Gazpar (pour le gaz) vous seront bientôt familiers.

■ A savoir

- Enedis a mis en place un numéro vert d'assistance Linky : 0800 054 659. Sur Internet, consultez : <https://pro.enedis.fr/electricite/tout-savoir-sur-le-compteur-electrique-linky/linky-c-est-quoi>

Pontivy. Pour une dissidence responsable



Le collectif Stop Linky du territoire de Pontivy Communauté (Morbihan) est vent debout contre la deuxième campagne de pose des compteurs communicants électriques d'Enedis. ©DR Pontivy Journal

L'usager contre Enedis, « c'est le pot de terre contre le pot de fer », convient Bernard Le Guellaud, de Stop Linky. Comme tous les collectifs qui ont fait éruption au fur et à mesure du déploiement du compteur « communicant », le groupe pontivien fait de la prévention, mais pas de miracles. Ici, comme partout ailleurs, les autorités et les habitants sont placés devant le fait accompli : Linky passe, force reste à la loi. Imaginons donc un équivalent, comme si une compagnie de distribution d'eau se disait autorisée à injecter de l'eau salée dans ses tuyaux jusqu'aux robinets de ses clients...

Les radiofréquences utilisées pour Linky sont-elles nocives? « On nous balance toujours la phrase béton : « ce n'est pas prouvé scientifiquement », rapporte Bernard Le Guellaud. Mais, à un moment donné, on est quand même responsable de ce qu'on consomme ! » s'étrangle-t-il.

« En Allemagne, la pose de ces compteurs a été arrêtée »

Puis il reprend : « En Allemagne, sauf pour les très gros consommateurs, dans l'industrie, la pose des compteurs « communicants » a été arrêtée. Et ça va même plus loin, puisqu'on « dépose » tous ceux qui avaient déjà été installés chez les gens, on les enlève. »

Contestable, le choix technologique pris par la France, unique et imposé ? La question dépasse les élus pontiviens, toujours à l'écoute de voix discordantes, mais réduits à l'incapacité de décision, et leurs administrés. Tous intimidés : devant Linky, chacun comparait comme un client qui n'a pas son mot à dire. Sur le terrain, où s'est déroulé le déploiement, on en a perçu les effets.

« Il y a un vrai problème, relève Bernard Le Guellaud, ce sont des sous-traitants, payés à la pose. Parfois, les poseurs ne sont même pas électriciens. » Il apparaît, selon les anecdotes qui circulent, que certains avaient une notion de la propriété privée très élastique. Tel ce poseur éconduit par un couple tôt le matin, qui revient dès que le mari est parti et passe en force. « Les gens ont peur », témoigne Bernard Le Guellaud, Enedis joue sur la pression, l'intimidation... »

« Il y a un vrai problème lors de la pose. Les gens ont peur... »

On parle aussi d'explosions de compteurs spectaculaires, de témoignages de pompiers volontaires et d'incendies où l'on retrouve des Linky... « C'est très difficile à révéler, difficilement vérifiable », se navre Bernard Le Guellaud. Coincidence ? A qui la faute ? Le câblage, le compteur ?

Il n'y a pas grand-chose à faire pour conter Linky. Refuser le compteur en envoyant un recommandé à Enedis, avec copie aux élus, ce qui ne tient pas, en précisant que vous n'autorisez pas les installateurs à entrer sur votre propriété, ce qui se tient. C'est même possible en habitat collectif, à condition que tous les habitants s'entendent. Ensuite, il vous reste à renforcer le coffre du compteur et poser un vrai panneau « propriété privée », ou ne laisser entrer personne dans l'immeuble.

« A un moment donné, il faut se mettre hors la loi », conclue Bernard Le Guellaud, évoquant les 939 maires de France qui ont pris des arrêtés contre la pose de Linky sur leur commune, « parfois de grandes villes, comme Caen ». Départ d'une bataille ou baroud d'honneur ?

Mesurer le niveau d'ondes chez vous

C'est une démarche légitime, et totalement gratuite ! Il faut en faire la demande à l'Agence française des fréquences (ANFR). Pour cela, vous devez remplir un formulaire (Cerfa n° 15003*02), le faire signer par un organisme habilité (votre maire, par ex.) et lui envoyer. En ligne, c'est extrêmement rapide, cela se fait en quelques

clics (<https://mesures.anfr.fr/#/>), - Agence française des fréquences, 78, avenue du Général-de-Gaulle, 94704 Maisons-Alfort. Renseignements au 0970 818 818. - Le formulaire peut être téléchargé sur [demandede-](http://formulaires/cerfa-15003-02)

mesure-dexposition-aux-champs-electromagnetiques Et autour de chez vous, cela vous intéresse aussi ? Alors, consultez le site cartoradio.fr. L'ANFR répertorie tous les contrôles déjà effectués. Il suffit d'entrer le nom de votre commune et une carte s'affiche...